

RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Réunion du 14 octobre 2025

OBJET : PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2026.

Le Département a fait de la réussite éducative de tous.les les collégien.ne.s une priorité qui se traduit par :

- Une politique ambitieuse de construction, de rénovation et de maintenance des collèges dans le cadre du Plan éco-collèges ;
- Un projet éducatif départemental 2022-2027 (P.E.D) et une stratégie numérique innovants, enrichis récemment par un plan attractivité conduit en partenariat étroit avec le Rectorat de Créteil et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ;
- Une politique de restauration durable et de qualité ;
- Un soutien au pouvoir d'achat des familles à travers l'aide à la demi-pension, le chèque réussite en 6^{ème} ou encore le Pass Sport en 5^{ème} ;
- Un accompagnement permanent des collèges dans leur fonctionnement au quotidien notamment par la mise en œuvre des missions d'accueil, d'entretien, de restauration et de maintenance réalisées par des agent.e.s techniques territoriaux.ales des établissements d'enseignement (ATTEE).

Par ailleurs, les départements ont la responsabilité de définir les orientations, les priorités et les objectifs relatifs aux dépenses de fonctionnement des établissements et de déterminer la participation départementale aux dépenses d'équipement et de fonctionnement des collèges, dans le respect de l'autonomie des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ).

Malgré un contexte budgétaire particulièrement contraint et incertain, l'engagement du Département se renforce avec une augmentation de la part dite « pédagogique » de 2€ par élève. Cette augmentation vise à accorder davantage de marges aux établissements pour leurs dépenses administratives et pour soutenir leurs projets pédagogiques.

Le Département compte à partir de la rentrée scolaire 2025 un 131^e collège, Niki de Saint Phalle à la Courneuve, soit une dotation globale de fonctionnement supplémentaire en année pleine.

Le Département prendra à sa charge à compter du 1^{er} janvier 2026 les dépenses d'eau qui étaient auparavant incluses dans la DGF. Les dépenses d'énergies avaient déjà été reprises en 2015 (électricité) et 2023 (gaz et réseau de chaleur urbain). Cette reprise des dépenses d'eau et des risques afférents représentent une baisse de 12 % de la DGF 2026, neutre pour les collèges.

Afin de mesurer la variation réelle des moyens octroyés, il convient de rapprocher cette baisse, du périmètre de calcul n'incluant plus les dépenses d'eau. À périmètre constant, la DGF est en hausse entre 2025 et 2026 (+0,43%).

De nouveau, le Département constate qu'un nombre important de compte-financiers d'EPL ne sont pas transmis à la collectivité dans les délais légaux, voire ne sont pas transmis depuis plusieurs années. La date limite de transmission des comptes financiers est le 31 mai selon l'article R. 421-77 du Code de l'éducation. Or, 52 établissements n'avaient pas transmis d'informations financières sur l'exercice antérieur (compte financier 2024 et/ou fonds de roulement à la clôture de 2024) au 1^{er} août 2025. L'an dernier déjà, une trentaine d'établissements n'avaient pas transmis ces informations cruciales pour le calcul de leur dotation de fonctionnement. Cette situation est majoritairement due au déploiement du logiciel de comptabilité de l'État, Op@le, qui s'avère plus complexe et plus long qu'annoncé. Un tel manque d'information est préjudiciable à de nombreux égards pour notre collectivité. De surcroît cette non-transmission induit une inégalité de traitement entre les EPLE. Les EPLE ayant fourni leur compte-financier peuvent faire l'objet d'une réfaction ce qui n'est pas le cas pour les EPLE n'ayant pas fourni leur compte-financier.

Dans ce contexte, le Département octroiera des dotations complémentaires uniquement aux EPLE ayant transmis leur compte-financier, l'évaluation de la situation financière des EPLE n'ayant pas remis leurs comptes étant de facto impossible.

Le Département a saisi le Rectorat afin que tous les moyens soient mis en œuvre pour que cette situation soit résolue au plus vite.

1 – La « part élèves 2026 » augmente de 111 745€ et s'élève à 4 990 494€ (annexe 1)

La « part élèves » de la dotation est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

- La part fixe attribuée à tous les établissements est le socle de base finançant les charges fixes aussi bien pédagogiques qu'administratives, indépendantes de l'effectif du collège. Elle permet, par exemple, la prise en charge de certaines dépenses du centre de documentation, le renouvellement des consommables bureautiques, l'acquisition ponctuelle ou régulière de logiciels choisis par l'établissement...

La part fixe est maintenue en 2026 à hauteur de 11 850 € par établissement de laquelle est déduit le coût TTC des abonnements aux logiciels de vie scolaire et emplois du temps des logiciels choisis par le Département (via l'ENT), pris en charge directement par le budget départemental. En 2026, l'éditeur majoritairement choisi par les établissements (Pronote) a augmenté ses tarifs et facturera l'hébergement des solutions et les licences pour un surcoût de 78 000 € à la charge du Département. Ce surcoût est déduit de la DGF, ce qui explique la variation par rapport à l'année précédente.

- La part variable est calculée par l'application d'un forfait par élève et finance des dépenses pédagogiques et administratives. Les dépenses pédagogiques recouvrent

aussi bien des achats nécessaires au fonctionnement des disciplines que le financement de projets portés par les enseignant·e·s.

Pour 2026, il est proposé d'augmenter cette part variable, de 47€, en 2025, à 49 € par élève.

Lors des dialogues de gestion, les collèges ont pu évoquer des besoins, issus des dynamiques pédagogiques des équipes enseignantes, pour financer davantage de sorties, de voyages scolaires ou encore de matériel pédagogique innovant ou de logiciels pour certaines disciplines et ce malgré les aides importantes allouées via le PED.

Les prévisions des effectifs pour la rentrée scolaire de septembre 2026 annoncent une hausse de 630 élèves qui induit une hausse du besoin de 19 000€ de cette part variable.

Ainsi cette part « élèves » variable augmente de 177 926 € par rapport à 2025.

Au global, la « part élèves » présente une hausse de 111 745€, comparativement à 2025, et s'élève à 4 990 494€.

2 – La part couvrant les besoins spécifiques des établissements s'élève à 797 222 € (annexe 1)

La part « spécificité » de la dotation globale de fonctionnement rassemble les crédits dédiés aux classes spécifiques notamment les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), ainsi que les crédits relatifs à l'éducation prioritaire. Elle se décompose en 3 volets : « pédagogie », « administration » et « crédits REP et REP+ ».

- Part spécificités « pédagogie »

Le Département totalise désormais 93 ULIS (+5 par rapport à 2025) dans 90 collèges, 89 Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés (UPEAA) (+3 par rapport à 2025) dans 75 collèges et 35 SEGPA.

Les 4 Internats du Département (G. Courbet à Pierrefitte-sur-Seine, International à Noisy-le-Grand, J. Lurçat à Saint-Denis et S. Anspach à Montreuil) se voient allouer la somme de 7 500 € afin de conduire des projets éducatifs pour les élèves logés.

La part « pédagogie » connaît des variations liées à :

- la baisse des effectifs SEGPA : - 2600 euros par rapport à 2025.
- la création de nouveaux dispositifs : + 13 600 euros par rapport à 2025.

- Part spécificités « administration »

La partie administrative de la part spécificités comprend le financement des référents handicap.

Les variations constatées, par rapport à 2025, sur cette « part » relèvent de :

- la fin de l'assurance pour les collèges « tout numériques », dispositif désormais caduc, dans le cadre de la modernisation numérique opérée par le Département (-14 000 euros)
- l'accueil d'un nouveau référent handicap (+ 1000 euros)

- Part spécificités « crédits REP et REP+ »

Le mode de calcul des crédits alloués aux collèges en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+) reste identique aux années antérieures. Cette part reste stable.

3 – Une part patrimoine dont le périmètre est modifié en 2026 par la reprise des dépenses relatives à l'eau par le Département (2 772 352 €) (annexe 1)

3.1. Viabilisation (133 000€)

La DGF 23 avait été marquée par une baisse importante de la part patrimoine du fait de la reprise en charge par le budget départemental des dépenses de fluides des EPLE. Cette reprise a permis d'éviter de faire porter aux EPLE le risque inflationniste. La DGF 2024 avait suivi la même logique avec la reprise totale des collèges raccordés au chauffage urbain (RCU). De plus, le Département a effectué la reprise des contrats de maintenance de chaufferie, ventilation et climatisation (CVC).

Ces deux actions, conjuguées aux efforts de sobriété réalisés par certains collèges, ont permis de générer des économies d'énergie importantes.

Le Département a décidé de poursuivre cette politique en internalisant à compter de janvier 2026 les dépenses relatives à l'eau et supprime ainsi la quasi totalité des risques portées par les collèges.

Ainsi la part patrimoine versée aux établissements, liée à la viabilisation, connaît une baisse de 1 189 342 €, par rapport à 2025.

3.2. Entretien (1 858 878 €)

Les collèges sont dans l'obligation de souscrire un certain nombre de contrats pour assurer la maintenance de certains de leurs équipements. Or, les dialogues de maintenance réalisés par le service technique des collèges de la direction de l'éducation depuis avril 2024 ont permis d'identifier certaines situations dans lesquelles les collèges n'avaient pas souscrit l'ensemble des contrats nécessaires à la bonne maintenance de leurs bâtiments. Dans ce cadre et dans l'attente de la souscription des contrats par les collèges, il a été attribué à ces EPLE un montant plancher. Ceci induit une baisse de la part de dotation dédiée aux contrats parce que les situations feront l'objet d'une analyse plus approfondie au moment des dotations complémentaires 2026, lorsque les montants des contrats seront connus.

Ainsi, la part liée aux contrats dans la DGF 2026 est en baisse de 66 354 €, par rapport à 2025.

3.3. Crédits administratifs (780 475 €)

La part « hygiène et produits d'entretien » est maintenue à 0,85€/m² de surface bâtie pour la DGF 2025. Dans le cadre de sa politique d'entretien et de santé et sécurité au travail, le Département est attentif à la qualité des produits utilisés tant pour la santé des agents que pour celle des usagers. De surcroît, le Département veut encourager l'achat de produits respectueux de l'environnement et ce au-delà des normes imposées.

4 – Une subvention pour les dépenses relatives à l'accès aux installations sportives (transport et/ou location de salles), au plus près du besoin, avec un contrôle renforcé

Il est rappelé que le financement du transport vers les installations sportives est assuré depuis 2021 par une subvention spécifique qui permet soit la location de salles EPS ou bien le financement de transport pour se rendre dans les équipements sportifs, y compris vers Champs-sur-Marne.

Un travail d'analyse de données et de cartographie effectué par le Département a permis de mettre à jour des trajets en cars sur des distances particulièrement courtes (moins de 15

minutes à pied avec un cheminement facile) et d'ajuster ainsi les besoins. Une attention toute particulière sera apportée aux EPLE situés dans les territoires qui présentent une faible offre de transports en commun.

Par ailleurs, un nouveau règlement des modalités de versement de cette subvention sera transmis aux EPLE d'ici la fin de l'année civile 2025. Dans ce cadre, le Département compte mettre en œuvre une procédure de contrôle sur pièce des dépenses de transport engagées. Le solde des subventions de transport ne sera désormais versé que sur présentation des factures afférentes, dans une démarche de fiabilisation des subventions versées.

Cette dotation est de 700 000 € pour 2026.

Le tableau joint en annexe 1 reprend l'ensemble des éléments exposés en synthèse.

Au regard de ceux-ci, je vous propose :

- DE FIXER à 7 367 472 euros, répartis selon le tableau annexé à la délibération (annexe 2), le montant total des dotations initiales de fonctionnement des collèges publics de Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2026 ;
- DE FIXER à 803 610 euros le montant de la provision pour dotations complémentaires et subvention de fonctionnement 2026 (dont 700 000 euros pour le transport EPS) à inscrire au budget 2026 ;
- DE PRÉCISER que les dotations initiales des collèges seront payées en deux fois, 50% du besoin de fonctionnement (avant application des réfections) étant versé au premier trimestre 2026 et le solde au cours du troisième trimestre cette même année selon le tableau annexé à la délibération (annexe 3).

Résultat du vote du 14 octobre 2025 :

Total votants	pour	contre	abstention	non prise de part au vote
16	2	0	14	0

Le vice-président du Conseil départemental,



Emmanuel Constant

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLIQUES DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2026.

Annexe 1a (à périmètre constant : coût de l'eau déduit de la DGF 2025)

Détail par masse		Evolution 26/25 en %		Evolution 26/25 en euros	
Part élèves	4,878,749 €	4,990,494 €	2.29%	111,751 €	
Dont part fixe établissement	1,134,553 €	1,068,372 €	-5.83%	-66,181 €	
Dont part variable décomposée comme suit :	3,744,196 €	3,922,122 €	4.75%	177,926 €	
1. Part variable administrative	2,170,675 €	2,177,388 €	0.31%	6,713 €	
2. Part variable pédagogique	1,573,521 €	1,744,740 €	10.88%	171,219 €	
Part spécificités	799,226 €	797,222 €	-0.25%	-2,003 €	
Dont pédagogie	492,930 €	504,666 €	2.38%	11,736 €	
Dont administration	52,000 €	38,000 €	-26.92%	-14,000 €	
Dont crédits REP REP+	254,296 €	254,556 €	0.10%	260 €	
Part patrimoine	2,845,321 €	2,772,352 €	-2.56%	-72,968 €	
Dont Viabilisation (eau déduite de 2025 pour 1.177.900 €)	144,442 €	133,000 €	-7.92%	-11,442 €	
Dont Entretien	1,925,232 €	1,858,878 €	-3.45%	-66,354 €	
Dont Administratif	775,647 €	780,475 €	0.62%	4,828 €	
TOTAL hors dotations complémentaires	8,523,296 €	8,560,075 €	0.43%	36,779 €	
Provision pour subvention transports EPS	900,000 €	700,000 €	-22.22%	-200,000 €	
Provision pour dotations complémentaires	212,324 €	103,610 €	-51.20%	-108,714 €	
TOTAL AVANT RÉFACTIONS	9,635,620 €	9,363,685 €	-2.82%	-271,935 €	
Déduction réfections	-923,752 €	-1,159,906 €	25.56%	-236,154 €	
Déduction trop-perçus dotation	-29,768 €	-32,697 €	9.84%	-2,929 €	
DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT NOTIFIÉE	7,569,776 €	7,367,472 €	-2.67%	-202,304 €	
DOTATION VOTÉE	8,682,100 €	8,171,082 €	-5.89%	-511,018 €	

Annexe 1b (sans déduction de l'eau de la DGF 2025)

Détail par masse		Evolution 26/25 en %		Evolution 26/25 en euros	
Dotation 2025		Dotation 2026			
Part élèves	4,878,749 €	4,990,494 €	2.29%	111,751 €	
Dont part fixe établissement	1,134,553 €	1,068,372 €	-5.83%	-66,181 €	
Dont part variable décomposée comme suit :	3,744,196 €	3,922,122 €	4.75%	177,926 €	
1. Part variable administrative	2,170,675 €	2,177,388 €	0.31%	6,713 €	
2. Part variable pédagogique	1,573,521 €	1,744,740 €	10.88%	171,219 €	
Part spécificités	799,226 €	797,222 €	-0.25%	-2,003 €	
Dont pédagogie	492,930 €	504,666 €	2.38%	11,736 €	
Dont administration	52,000 €	38,000 €	-26.92%	-14,000 €	
Dont crédits REP REP+	254,296 €	254,556 €	0.10%	260 €	
Part patrimoine	4,023,221 €	2,772,352 €	-31.09%	-1,250,868 €	
Dont Viabilisation	1,322,342 €	133,000 €	-89.94%	-1,189,342 €	
Dont Entretien	1,925,232 €	1,858,878 €	-3.45%	-66,354 €	
Dont Administratif	775,647 €	780,475 €	0.62%	4,828 €	
TOTAL hors dotations complémentaires	9,701,196 €	8,560,075 €	-11.76%	-1,141,121 €	
Provision pour subvention transports EPS	900,000 €	700,000 €	-22.22%	-200,000 €	
Provision pour dotations complémentaires	212,324 €	103,610 €	-51.20%	-108,714 €	
TOTAL AVANT RÉFACTIONS	10,813,520 €	9,363,685 €	-13.41%	-1,449,841 €	
Déduction réfections	-923,752 €	-1,159,906 €	25.56%	-236,154 €	
Déduction trop-perçus dotation	-29,768 €	-32,697 €	9.84%	-2,929 €	
DOTATION INITIALE DE FONCTIONNEMENT NOTIFIÉE	8,747,676 €	7,367,472 €	-15.78%	-1,380,204 €	
DOTATION VOTÉE	9,860,000 €	8,171,082 €	-17.13%	-1,688,918 €	

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20251016-2025_10_026-DE

SLO

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2026.

Annexe 2 : Dotations 2026 avant et après réflexions

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réflexion	variation dgf avant réflexion	réflexions par écêtement du fonds de roulement	réflexions pour reprise du seuil prudentiel	réflexions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réflexion
Aubervilliers	Denis Diderot	68,812 €	-6.34%	0 €	-900 €	0 €	0 €	67,912 €	-5.92%
Aubervilliers	Gabriel Péri	66,214 €	-12.12%	-3,521 €	-1,200 €	-283 €	-530 €	60,680 €	-19.46%
Aubervilliers	Giselle Halimi	70,728 €	-15.95%	0 €	-1,700 €	0 €	0 €	69,028 €	-17.97%
Aubervilliers	Henri Wallon	65,364 €	-4.42%	0 €	-783 €	-300 €	0 €	64,281 €	-6.01%
Aubervilliers	Jean Moulin	63,541 €	-10.69%	0 €	-1,786 €	0 €	0 €	61,755 €	-13.20%
Aubervilliers	Miriam Makeba	57,418 €	7.77%	-955 €	0 €	-198 €	-461 €	55,804 €	4.74%
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	65,503 €	-10.66%	0 €	-1,755 €	-21,199 €	0 €	42,549 €	-30.68%
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	58,881 €	-7.82%	0 €	-1,284 €	0 €	0 €	57,597 €	-6.61%
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	78,124 €	-11.38%	0 €	-1,600 €	0 €	-354 €	76,170 €	-13.60%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	73,963 €	-10.39%	0 €	-2,053 €	0 €	0 €	71,910 €	60.68%
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	69,988 €	-9.78%	0 €	-1,600 €	0 €	-448 €	67,940 €	-12.42%
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	74,545 €	-15.51%	0 €	-2,700 €	0 €	0 €	71,845 €	8.76%
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	48,879 €	-11.99%	0 €	-1,582 €	0 €	0 €	47,297 €	20.54%
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	68,265 €	-11.71%	0 €	-1,780 €	0 €	-784 €	65,701 €	-15.03%
Bagnolet	Georges Politzer	72,285 €	-9.62%	-13,551 €	-1,380 €	0 €	-399 €	56,955 €	-27.94%
Bagnolet	Travail Langevin	49,795 €	-6.83%	0 €	-918 €	-13,433 €	0 €	35,444 €	60.22%
Bobigny	Auguste Delaune	87,428 €	-15.14%	0 €	0 €	-7,688 €	-919 €	78,821 €	-23.49%
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	56,176 €	-25.32%	-5,083 €	-2,300 €	-9,520 €	0 €	39,273 €	-46.67%
Bobigny	Angela Davis	61,121 €	-10.41%	0 €	-1,500 €	0 €	0 €	59,621 €	-0.94%
Bobigny	République	96,931 €	-5.32%	0 €	-1,441 €	0 €	0 €	95,490 €	-2.89%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Bondy	Henri Sellier	57,877 €	-7.25%	-31,552 €	-980 €	0 €	-567 €	24,778 €	-60.29%
Bondy	Jean Renoir	67,343 €	-7.80%	0 €	-1,280 €	0 €	0 €	66,063 €	-6.34%
Bondy	Jean Zay	79,585 €	-1.57%	0 €	-539 €	0 €	0 €	79,046 €	-2.24%
Bondy	Pierre Brossolette	48,215 €	-11.17%	-14,794 €	-1,300 €	-3,778 €	0 €	28,343 €	-12.06%
Bondy	Pierre Curie	50,877 €	-13.59%	0 €	-1,828 €	0 €	-586 €	48,463 €	60.18%
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	59,180 €	-18.05%	-21,425 €	-2,800 €	-5,869 €	0 €	29,086 €	-55.82%
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	65,763 €	-3.58%	0 €	-719 €	-1,433 €	0 €	63,611 €	-2.95%
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	65,545 €	-20.19%	0 €	-2,000 €	-10,938 €	-564 €	52,043 €	-36.63%
Drancy	Anatole France	59,555 €	-7.75%	-14,958 €	-1,257 €	0 €	0 €	43,340 €	-32.86%
Drancy	Aretha Franklin	57,505 €	-9.97%	0 €	-1,494 €	0 €	0 €	56,011 €	-12.31%
Drancy	Jacques Jorissen	92,743 €	-8.65%	0 €	-1,700 €	0 €	-1,215 €	89,828 €	-11.52%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Drancy	Liberté	58,505 €	-16.79%	0 €	-1,560 €	0 €	0 €	56,945 €	1.42%
Drancy	Paul Bert	78,988 €	-11.26%	-25,375 €	-2,100 €	-5,269 €	-412 €	45,832 €	-47.34%
Drancy	Pierre Sémard	83,515 €	-10.18%	-4,466 €	-1,900 €	-368 €	-203 €	76,578 €	-5.65%
Dugny	Jean- Baptiste Clément	68,317 €	-8.87%	0 €	-1,619 €	0 €	0 €	66,698 €	-10.24%
Épinay-sur- Seine	Évariste Galois	53,232 €	-9.35%	0 €	-1,040 €	0 €	0 €	52,192 €	19.99%
Épinay-sur- Seine	Jean Vigo	69,263 €	-0.17%	0 €	-265 €	-3,089 €	0 €	65,909 €	7.44%
Épinay-sur- Seine	Robespierre	75,711 €	-15.05%	-21,495 €	-2,800 €	-11,910 €	-958 €	38,548 €	-9.58%
Épinay-sur- Seine	Roger Martin du Gard	81,097 €	-14.86%	0 €	-1,900 €	0 €	-492 €	78,705 €	-17.18%
Gagny	Madame De Sévigné	59,973 €	-11.32%	-42,645 €	-980 €	0 €	0 €	16,348 €	-75.83%
Gagny	Pablo Neruda	58,681 €	-21.82%	0 €	-2,100 €	0 €	0 €	56,581 €	-4.29%
Gagny	Théodore Monod	73,423 €	-12.26%	0 €	-2,339 €	0 €	-433 €	70,651 €	-2.14%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	41,174 €	-40.46%	0 €	-3,000 €	0 €	0 €	38,174 €	-44.80%
La Courneuve	Georges Politzer	87,452 €	-23.12%	0 €	-4,300 €	0 €	-725 €	82,427 €	-27.24%
La Courneuve	Jean Vilar	72,755 €	-3.11%	0 €	-700 €	-3,425 €	0 €	68,630 €	-8.60%
La Courneuve	Raymond Poincaré	67,572 €	-13.03%	0 €	-1,400 €	0 €	-1,110 €	65,062 €	-15.64%
La Courneuve	Niki de Saint Phalle	39,123 €		0 €	0 €	0 €	0 €	39,123 €	0.00%
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	76,559 €	-7.65%	0 €	-1,613 €	0 €	0 €	74,946 €	-5.42%
Le Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	52,791 €	-20.82%	0 €	-3,012 €	0 €	0 €	49,779 €	-24.99%
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	73,449 €	-3.47%	0 €	-820 €	0 €	-329 €	72,300 €	-4.98%
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	59,401 €	-18.88%	-2,861 €	-2,400 €	-2,000 €	-683 €	51,457 €	-7.28%
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	78,557 €	-8.68%	-12,844 €	-1,200 €	-1,797 €	-2,204 €	60,512 €	-29.65%
Le Bourget	Didier Daurat	68,803 €	-11.38%	0 €	-2,074 €	0 €	0 €	66,729 €	-1.93%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	50,938 €	-18.52%	0 €	-1,500 €	-283 €	0 €	49,155 €	-19.39%
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	50,918 €	-16.25%	0 €	-2,277 €	0 €	0 €	48,641 €	24.99%
Les Lilas	Marie Curie	59,811 €	-8.54%	0 €	-1,411 €	-1,933 €	0 €	56,467 €	-6.26%
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	51,694 €	-18.23%	0 €	-2,560 €	0 €	0 €	49,134 €	-22.28%
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	54,976 €	-9.20%	0 €	-1,140 €	0 €	-560 €	53,276 €	-12.00%
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	46,746 €	-10.48%	0 €	-1,227 €	-148 €	0 €	45,371 €	-11.95%
Livry-Gargan	Édouard Herriot	69,199 €	-23.45%	-22,729 €	-4,000 €	-5,124 €	0 €	37,346 €	-58.69%
Livry-Gargan	Germaine Tillion	54,192 €	-14.25%	0 €	-2,000 €	0 €	0 €	52,192 €	-17.42%
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	82,863 €	-19.82%	0 €	-2,700 €	0 €	-211 €	79,952 €	-22.63%
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	69,731 €	-11.50%	-26,440 €	-1,560 €	-657 €	0 €	41,074 €	-47.87%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Montfermeil	Jean Jaurès	75,604 €	-0.80%	-5,888 €	-429 €	-9,744 €	0 €	59,543 €	6.20%
Montfermeil	Pablo Picasso	71,926 €	-17.48%	-5,607 €	-1,900 €	0 €	0 €	64,419 €	-11.81%
Montreuil	Cesaria Evora	49,574 €	-15.51%	-45,456 €	-2,040 €	-578 €	-380 €	1,120 €	-97.79%
Montreuil	Colonel Fabien	58,040 €	-12.38%	-711 €	-1,828 €	-1,537 €	-546 €	53,418 €	-19.36%
Montreuil	Georges Politzer	43,439 €	-10.48%	-2,410 €	-900 €	0 €	0 €	40,129 €	-17.31%
Montreuil	Jean Jaurès	56,649 €	-9.10%	0 €	-1,280 €	0 €	0 €	55,369 €	-11.15%
Montreuil	Jean Moulin	65,552 €	-8.33%	-12,553 €	-1,400 €	0 €	0 €	51,599 €	-2.70%
Montreuil	Oum Kalthoum	65,761 €	-21.04%	-5,305 €	-3,695 €	-694 €	0 €	56,067 €	-32.68%
Montreuil	Marais de Villiers	45,190 €	-12.83%	-11,124 €	-1,100 €	-3,231 €	-848 €	28,887 €	-38.83%
Montreuil	Marcelin Berthelot	128,488 €	-1.27%	0 €	0 €	0 €	0 €	128,488 €	-1.12%
Montreuil	Paul Éluard	58,848 €	-13.68%	-13,886 €	-2,000 €	-4,185 €	0 €	38,777 €	-31.33%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Montreuil	Solveig Anspach	55,044 €	-14.23%	-13,199 €	-1,700 €	-6,959 €	0 €	33,186 €	#DIV/0!
Neuilly- Plaisance	Jean Moulin	60,829 €	-13.75%	-24,610 €	-1,600 €	0 €	-1,695 €	32,924 €	-53.22%
Neuilly-sur- Marne	Albert Camus	54,855 €	-7.71%	-6,622 €	-1,127 €	-817 €	0 €	46,289 €	-19.74%
Neuilly-sur- Marne	Georges Braque	71,686 €	-12.03%	0 €	-2,261 €	0 €	0 €	69,425 €	-14.33%
Neuilly-sur- Marne	Honoré de Balzac	79,184 €	-16.74%	-1,922 €	-1,800 €	-788 €	-1,375 €	73,299 €	-12.17%
Noisy-le- Grand	Clos Saint- Vincent	78,143 €	-11.57%	0 €	-2,300 €	0 €	0 €	75,843 €	-2.67%
Noisy-le- Grand	Collège international	52,036 €	-24.17%	0 €	-3,499 €	0 €	0 €	48,537 €	#DIV/0!
Noisy-le- Grand	François Mitterrand	60,724 €	-11.48%	0 €	-1,810 €	0 €	0 €	58,914 €	-8.80%
Noisy-le- Grand	Jacques Prévert	72,649 €	-10.04%	-4,003 €	-1,800 €	0 €	0 €	66,846 €	15.21%
Noisy-le- Grand	Saint Exupéry	63,678 €	-10.55%	0 €	-1,779 €	0 €	-917 €	60,982 €	353.43%
Noisy-le- Grand	Victor Hugo	62,885 €	-4.53%	-970 €	-833 €	-2,685 €	0 €	58,397 €	-11.35%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Noisy-le-Sec	Françoise Héritier	64,842 €	1.60%	-26,704 €	-54 €	0 €	0 €	38,084 €	-27.34%
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	82,015 €	-14.91%	-3,476 €	-1,800 €	-2,270 €	0 €	74,469 €	-2.51%
Noisy-le-Sec	Olympe de Gougues	68,771 €	-7.03%	-10,341 €	-1,100 €	0 €	-836 €	56,494 €	-18.60%
Noisy-le-Sec	René Cassin	42,470 €	-11.91%	-25,292 €	-1,020 €	-2,991 €	0 €	13,167 €	-72.57%
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	59,344 €	-11.53%	-6,986 €	-1,440 €	-8,647 €	-766 €	41,505 €	-23.42%
Pantin	Jean Jaurès	82,967 €	-7.15%	0 €	-940 €	0 €	-375 €	81,652 €	-2.68%
Pantin	Jean Lolive	61,360 €	-6.50%	0 €	-1,049 €	0 €	0 €	60,311 €	-6.93%
Pantin	Lavoisier	64,615 €	-14.08%	0 €	-1,800 €	0 €	0 €	62,815 €	-13.04%
Pierrefitte- sur-Seine	Gustave Courbet	99,646 €	-15.93%	-26,116 €	-2,900 €	-26,060 €	0 €	44,570 €	-61.69%
Pierrefitte- sur-Seine	Pablo Neruda	66,304 €	-10.36%	0 €	-1,700 €	0 €	0 €	64,604 €	-11.70%
Romainville	Gustave Courbet	81,411 €	-11.36%	0 €	-2,400 €	-900 €	-415 €	77,696 €	-15.40%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Romainville	Pierre-André Houël	50,690 €	-15.73%	-5,980 €	-2,000 €	-1,390 €	0 €	41,320 €	-24.76%
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	59,745 €	-11.23%	0 €	-1,761 €	0 €	0 €	57,984 €	-13.85%
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	53,342 €	-12.31%	0 €	-1,723 €	0 €	0 €	51,619 €	-15.14%
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	77,949 €	-9.29%	0 €	-1,941 €	0 €	0 €	76,008 €	-11.55%
Saint-Denis	Colonel Fabien	72,888 €	-12.83%	-2,611 €	-1,900 €	-13,771 €	-1,136 €	53,470 €	-21.69%
Saint-Denis	Elsa Triolet	57,385 €	-26.13%	0 €	-1,940 €	0 €	0 €	55,445 €	-28.63%
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	61,559 €	-18.65%	-2,789 €	-2,400 €	-385 €	-943 €	55,042 €	-26.95%
Saint-Denis	Henri Barbusse	74,834 €	-11.30%	0 €	-2,123 €	0 €	0 €	72,711 €	-13.39%
Saint-Denis	Iqbal Masih	57,439 €	-17.77%	0 €	-2,200 €	0 €	-301 €	54,938 €	-21.35%
Saint-Denis	Jean Lurçat	76,018 €	-13.73%	0 €	0 €	-15,687 €	0 €	60,331 €	-31.53%
Saint-Denis	La Courtille	52,700 €	-12.43%	0 €	-760 €	0 €	0 €	51,940 €	-12.77%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Saint-Denis	Pierre de Geyter	59,695 €	-16.54%	-1,124 €	-2,400 €	0 €	-373 €	55,798 €	-19.83%
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	47,560 €	-18.23%	0 €	-1,800 €	0 €	0 €	45,760 €	-21.33%
Saint-Ouen	Jean Jaurès	75,587 €	-15.66%	0 €	-1,240 €	0 €	-396 €	73,951 €	-8.11%
Saint-Ouen	Joséphine Baker	66,676 €	-15.55%	-31,173 €	-1,780 €	-511 €	0 €	33,212 €	-57.78%
Saint-Ouen	Jules Michelet	50,995 €	-13.82%	0 €	-1,400 €	0 €	0 €	49,595 €	-16.18%
Sevran	de la Pléiade	67,748 €	-15.21%	0 €	-1,700 €	0 €	0 €	66,048 €	-17.34%
Sevran	Évariste Galois	74,280 €	-13.87%	0 €	-2,400 €	0 €	-1,849 €	70,031 €	-17.98%
Sevran	Georges Brassens	68,416 €	-9.33%	0 €	-1,300 €	0 €	0 €	67,116 €	-11.05%
Sevran	Paul Painlevé	73,414 €	-13.93%	0 €	-1,900 €	0 €	-585 €	70,929 €	-16.46%
Stains	Barbara	49,761 €	-11.44%	-43,495 €	-1,300 €	-3,890 €	0 €	1,076 €	-98.01%
Stains	Joliot Curie	67,843 €	-12.90%	0 €	-2,100 €	0 €	0 €	65,743 €	-15.60%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Stains	Pablo Neruda	77,132 €	-8.35%	0 €	-1,700 €	0 €	-780 €	74,652 €	-9.34%
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	93,090 €	-3.42%	0 €	-1,012 €	0 €	0 €	92,078 €	3.54%
Tremblay-en-France	René Descartes	66,232 €	-4.69%	0 €	0 €	-3,061 €	0 €	63,171 €	-8.13%
Tremblay-en-France	Romain Rolland	63,545 €	-4.13%	-6,053 €	-816 €	-4,260 €	0 €	52,416 €	2.76%
Vaujours	Henri IV	54,173 €	-14.38%	-22,640 €	-2,000 €	0 €	-586 €	28,947 €	618.11%
Villemomble	Jean de Beaumont	61,632 €	-5.74%	-37,608 €	-993 €	0 €	0 €	23,031 €	-64.78%
Villemomble	Louis Pasteur	52,135 €	-24.70%	-31,608 €	-1,700 €	-1,384 €	-1,065 €	16,378 €	-71.89%
Villepinte	Camille Claudel	70,580 €	-8.96%	0 €	-1,684 €	-6,127 €	-601 €	62,168 €	-18.78%
Villepinte	Françoise Dolto	61,461 €	-6.50%	-6,667 €	-1,075 €	-1,200 €	0 €	52,519 €	-15.48%
Villepinte	Jean Jaurès	54,466 €	-12.96%	0 €	-1,859 €	0 €	0 €	52,607 €	29.01%
Villepinte	les Mousseaux	62,857 €	-7.78%	0 €	-1,200 €	-2,243 €	-782 €	58,632 €	-13.98%

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation 2026 avant réfaction	variation dgf avant réfaction	réfactions par écrêtement du fonds de roulement	réfactions pour reprise du seuil prudentiel	réfactions pour dé spécialisatio n des reliquats antérieurs à 2022	trop perçus DGF 2025	total dotation notifiée 2026	variations après réfaction
Villetaneuse	Jean Villar	63,747 €	-14.90%	0 €	-2,400 €	0 €	0 €	61,347 €	25.09%
Villetaneuse	Lucie Aubrac	50,415 €	-19.24%	0 €	-2,200 €	0 €	0 €	48,215 €	-21.07%
	TOTAL	8,560,076 €	-11.76%	-709,623 €	-213,647 €	-236,636 €	-32,697 €	7,367,472 €	-15.78%

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
COLLÈGES PUBLICS DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE 2026.

Annexe 3 : Modalités de versement de la DGF 2026

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Aubervilliers	Denis Diderot	67,912 €	34,406 €	33,506 €
Aubervilliers	Gabriel Péri	60,680 €	33,107 €	27,573 €
Aubervilliers	Giselle Halimi	69,028 €	35,364 €	33,664 €
Aubervilliers	Henri Wallon	64,281 €	32,682 €	31,599 €
Aubervilliers	Jean Moulin	61,755 €	31,771 €	29,984 €
Aubervilliers	Miriam Makeba	55,804 €	28,709 €	27,095 €
Aubervilliers	Rosa Luxemburg	42,549 €	32,752 €	9,797 €
Aulnay-sous-Bois	Christine De Pisan	57,597 €	29,441 €	28,156 €
Aulnay-sous-Bois	Claude Debussy	76,170 €	39,062 €	37,108 €
Aulnay-sous-Bois	Gérard Philipe	71,910 €	36,982 €	34,928 €
Aulnay-sous-Bois	Le Parc	67,940 €	34,994 €	32,946 €
Aulnay-sous-Bois	Pablo Neruda	71,845 €	37,273 €	34,572 €
Aulnay-sous-Bois	Simone Veil	47,297 €	24,440 €	22,857 €
Aulnay-sous-Bois	Victor Hugo	65,701 €	34,133 €	31,568 €
Bagnolet	Georges Politzer	56,955 €	36,143 €	20,812 €
Bagnolet	Travail Langevin	35,444 €	24,898 €	10,546 €
Bobigny	Auguste Delaune	78,821 €	43,714 €	35,107 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20251016-2025_10_026-DE

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Bobigny	Jean-Pierre Timbaud	39,273 €	28,088 €	11,185 €
Bobigny	Angela Davis	59,621 €	30,561 €	29,060 €
Bobigny	République	95,490 €	48,466 €	47,024 €
Bondy	Henri Sellier	24,778 €	24,778 €	0 €
Bondy	Jean Renoir	66,063 €	33,672 €	32,391 €
Bondy	Jean Zay	79,046 €	39,793 €	39,253 €
Bondy	Pierre Brossolette	28,343 €	24,108 €	4,235 €
Bondy	Pierre Curie	48,463 €	25,439 €	23,024 €
Clichy-sous-Bois	Louise Michel	29,086 €	29,086 €	0 €
Clichy-sous-Bois	Robert Doisneau	63,611 €	32,882 €	30,729 €
Clichy-sous-Bois	Romain Rolland	52,043 €	32,773 €	19,270 €
Drancy	Anatole France	43,340 €	29,778 €	13,562 €
Drancy	Aretha Franklin	56,011 €	28,753 €	27,258 €
Drancy	Jacques Jorissen	89,828 €	46,372 €	43,456 €
Drancy	Liberté	56,945 €	29,253 €	27,692 €
Drancy	Paul Bert	45,832 €	39,494 €	6,338 €
Drancy	Pierre Séward	76,578 €	41,758 €	34,820 €
Dugny	Jean-Baptiste Clément	66,698 €	34,159 €	32,539 €
Épinay-sur-Seine	Évariste Galois	52,192 €	26,616 €	25,576 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Épinay-sur-Seine	Jean Vigo	65,909 €	34,632 €	31,277 €
Épinay-sur-Seine	Robespierre	38,548 €	37,856 €	692 €
Épinay-sur-Seine	Roger Martin du Gard	78,705 €	40,549 €	38,156 €
Gagny	Madame De Sévigné	16,348 €	16,348 €	0 €
Gagny	Pablo Neruda	56,581 €	29,341 €	27,240 €
Gagny	Théodore Monod	70,651 €	36,712 €	33,939 €
Gournay-sur-Marne	Eugène Carrière	38,174 €	20,587 €	17,587 €
La Courneuve	Georges Politzer	82,427 €	43,726 €	38,701 €
La Courneuve	Jean Vilar	68,630 €	36,378 €	32,252 €
La Courneuve	Raymond Poincaré	65,062 €	33,786 €	31,276 €
La Courneuve	Niki de Saint Phalle	39,123 €	19,562 €	19,561 €
Le Blanc-Mesnil	Aimé et Eugénie Cotton	74,946 €	38,280 €	36,666 €
Le Blanc-Mesnil	Jacqueline de Romilly	49,779 €	26,396 €	23,383 €
Le Blanc-Mesnil	Marcel Cachin	72,300 €	36,725 €	35,575 €
Le Blanc-Mesnil	Nelson Mandela	51,457 €	29,701 €	21,756 €
Le Blanc-Mesnil	René Descartes	60,512 €	39,279 €	21,233 €
Le Bourget	Didier Daurat	66,729 €	34,402 €	32,327 €
Le Pré-Saint-Gervais	Jean-Jacques Rousseau	49,155 €	25,469 €	23,686 €
Le Raincy	Jean-Baptiste Corot	48,641 €	25,459 €	23,182 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Les Lilas	Marie Curie	56,467 €	29,906 €	26,561 €
Les Pavillons-sous-Bois	Anatole France	49,134 €	25,847 €	23,287 €
Les Pavillons-sous-Bois	Éric Tabarly	53,276 €	27,488 €	25,788 €
L'Île-Saint-Denis	Alfred Sisley	45,371 €	23,373 €	21,998 €
Livry-Gargan	Édouard Herriot	37,346 €	34,600 €	2,746 €
Livry-Gargan	Germaine Tillion	52,192 €	27,096 €	25,096 €
Livry-Gargan	Léon Jouhaux	79,952 €	41,432 €	38,520 €
Livry-Gargan	Lucie Aubrac	41,074 €	34,866 €	6,208 €
Montfermeil	Jean Jaurès	59,543 €	37,802 €	21,741 €
Montfermeil	Pablo Picasso	64,419 €	35,963 €	28,456 €
Montreuil	Cesaria Evora	1,120 €	1,120 €	0 €
Montreuil	Colonel Fabien	53,418 €	29,020 €	24,398 €
Montreuil	Georges Politzer	40,129 €	21,720 €	18,409 €
Montreuil	Jean Jaurès	55,369 €	28,325 €	27,044 €
Montreuil	Jean Moulin	51,599 €	32,776 €	18,823 €
Montreuil	Oum Kalthoum	56,067 €	32,881 €	23,186 €
Montreuil	Marais de Villiers	28,887 €	22,595 €	6,292 €
Montreuil	Marcelin Berthelot	128,488 €	64,244 €	64,244 €
Montreuil	Paul Éluard	38,777 €	29,424 €	9,353 €

Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20251016-2025_10_026-DE

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Montreuil	Solveig Anspach	33,186 €	27,522 €	5,664 €
Neuilly-Plaisance	Jean Moulin	32,924 €	30,415 €	2,509 €
Neuilly-sur-Marne	Albert Camus	46,289 €	27,428 €	18,861 €
Neuilly-sur-Marne	Georges Braque	69,425 €	35,843 €	33,582 €
Neuilly-sur-Marne	Honoré de Balzac	73,299 €	39,592 €	33,707 €
Noisy-le-Grand	Clos Saint-Vincent	75,843 €	39,072 €	36,771 €
Noisy-le-Grand	Collège international	48,537 €	26,018 €	22,519 €
Noisy-le-Grand	François Mitterrand	58,914 €	30,362 €	28,552 €
Noisy-le-Grand	Jacques Prévert	66,846 €	36,325 €	30,521 €
Noisy-le-Grand	Saint Exupéry	60,982 €	31,839 €	29,143 €
Noisy-le-Grand	Victor Hugo	58,397 €	31,443 €	26,954 €
Noisy-le-Sec	Françoise Héritier	38,084 €	32,421 €	5,663 €
Noisy-le-Sec	Jacques Prévert	74,469 €	41,008 €	33,461 €
Noisy-le-Sec	Olympe de Gouges	56,494 €	34,386 €	22,108 €
Noisy-le-Sec	René Cassin	13,167 €	13,167 €	0 €
Pantin	Irène et Frédéric Joliot Curie	41,505 €	29,672 €	11,833 €
Pantin	Jean Jaurès	81,652 €	41,484 €	40,168 €
Pantin	Jean Lolive	60,311 €	30,680 €	29,631 €
Pantin	Lavoisier	62,815 €	32,308 €	30,507 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Pierrefitte-sur-Seine	Gustave Courbet	44,570 €	44,570 €	0 €
Pierrefitte-sur-Seine	Pablo Neruda	64,604 €	33,152 €	31,452 €
Romainville	Gustave Courbet	77,696 €	40,706 €	36,990 €
Romainville	Pierre-André Houël	41,320 €	25,345 €	15,975 €
Rosny-sous-Bois	Albert Camus	57,984 €	29,873 €	28,111 €
Rosny-sous-Bois	Langevin Wallon	51,619 €	26,671 €	24,948 €
Rosny-sous-Bois	Saint Exupery	76,008 €	38,975 €	37,033 €
Saint-Denis	Colonel Fabien	53,470 €	36,444 €	17,026 €
Saint-Denis	Elsa Triolet	55,445 €	28,693 €	26,752 €
Saint-Denis	Federico Garcia Lorca	55,042 €	30,780 €	24,262 €
Saint-Denis	Henri Barbusse	72,711 €	37,417 €	35,294 €
Saint-Denis	Iqbal Masih	54,938 €	28,720 €	26,218 €
Saint-Denis	Jean Lurçat	60,331 €	38,009 €	22,322 €
Saint-Denis	La Courtille	51,940 €	26,350 €	25,590 €
Saint-Denis	Pierre de Geyter	55,798 €	29,848 €	25,950 €
Saint-Denis/Saint-Ouen	Intercommunal Dora Maar	45,760 €	23,780 €	21,980 €
Saint-Ouen	Jean Jaurès	73,951 €	37,794 €	36,157 €
Saint-Ouen	Joséphine Baker	33,212 €	33,212 €	0 €
Saint-Ouen	Jules Michelet	49,595 €	25,498 €	24,097 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
Sevran	de la Pléiade	66,048 €	33,874 €	32,174 €
Sevran	Évariste Galois	70,031 €	37,140 €	32,891 €
Sevran	Georges Brassens	67,116 €	34,208 €	32,908 €
Sevran	Paul Painlevé	70,929 €	36,707 €	34,222 €
Stains	Barbara	1,076 €	1,076 €	0 €
Stains	Joliot Curie	65,743 €	33,922 €	31,821 €
Stains	Pablo Neruda	74,652 €	38,566 €	36,086 €
Tremblay-en-France	Pierre Ronsard	92,078 €	46,545 €	45,533 €
Tremblay-en-France	René Descartes	63,171 €	33,116 €	30,055 €
Tremblay-en-France	Romain Rolland	52,416 €	31,773 €	20,643 €
Vaujours	Henri IV	28,947 €	27,087 €	1,860 €
Villemomble	Jean de Beaumont	23,031 €	23,031 €	0 €
Villemomble	Louis Pasteur	16,378 €	16,378 €	0 €
Villepinte	Camille Claudel	62,168 €	35,290 €	26,878 €
Villepinte	Françoise Dolto	52,519 €	30,731 €	21,788 €
Villepinte	Jean Jaurès	52,607 €	27,233 €	25,374 €
Villepinte	les Mousseaux	58,632 €	31,429 €	27,203 €
Villetaneuse	Jean Vilar	61,347 €	31,874 €	29,473 €
Villetaneuse	Lucie Aubrac	48,215 €	25,208 €	23,007 €
	TOTAL	7,367,472 €	4,183,376	3,184,096 €

COMMUNES	COLLÈGES	total dotation notifiée 2026	1er versement	2nd versement
			€	